

Commune de Gorges

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE

DU JEUDI 28 Février 2019

(Article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 28 février 2019 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Gorges s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude CESBRON, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 26

Président de séance : Monsieur Claude CESBRON, Maire

Secrétaire de séance : Madame Claire MANDIN, adjointe au Maire

Présents : 18

Claude CESBRON, Séverine PROTOIS-MENU, Michel POIRON, Claire MANDIN, Didier MEYER, Gaëlle DOUILLARD, Patrice LECHAPPE, Michelle BROSSET, Viviane JEANDEAUD, Jean-Marc GUIBERT, Denis PABOU, Raymonde NEAU, Bruno ALLIOT, Hugues VEILHAN, Pedro MAIA, Christian BONNET, Aurélie COUVERT, Delphine BRIAND

Absents représentés : 3

Sylvie TESSARD donne pouvoir à Séverine PROTOIS-MENU, Thierry MARTIN donne pouvoir à Viviane JEANDEAUD, Ludovic SICARD donne pouvoir à Didier MEYER

Excusés : 5

Christelle CLAEYMAN, Isabelle DEFONTAINE, Thierry BOG, Christophe GOURREAU, Gaël PAUVERT

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire a rappelé qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations (L. 2121-15 du CGCT).

Mme Claire MANDIN, adjointe au Maire, a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019

Administration Générale

1 - Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019

2 - Taux de fiscalité directe de l'année 2019

Questions diverses :



Approbation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2019

M le MAIRE : avez-vous des remarques ?

Mme BRIAND : page 4, je n'ai pas évoqué dans le cadre des nouveaux besoins les assemblées générales.

M BONNET : page 2 pour moi, il y a bien une discontinuité au niveau de l'accessibilité.

M le MAIRE : Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 17 janvier 2019 avec ces modifications.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 17 janvier 2019.

Administration Générale

1 – Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2019

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la tenue d'un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Ainsi, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique à caractère non décisionnel.

L'ensemble de ces éléments est résumé dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été envoyé cette semaine.

Ce rapport, le PPF/PPI (Plan pluriannuel de fonctionnement / Plan pluriannuel d'investissement) 2017-2021 a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission Administration Générale du lundi 25 février 2019.

M MEYER : 2019 est la 1^{ère} année depuis 5 ans sans grand changement de politique publique qui impacte fortement les finances des communes :

- 2013/2018 : contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques
- 2018 : réforme de la taxe d'habitation.

La réforme de la fiscalité locale a été annoncée en 2019, elle sera peut-être votée d'ici la fin de l'année.

Nous avons repris la même présentation que les années précédentes. Depuis le début du mandat, nous avons construit un plan pluriannuel de fonctionnement et un plan pluriannuel d'investissement que nous avons actualisés chaque année. C'est un document important, car il constitue la feuille de route. Il faut rappeler par ailleurs que la mise en œuvre des investissements reste complexe et prend du temps : temps de construction du projet et validations, respect des nombreuses contraintes réglementaires, études, lancement des marchés, montage de dossiers.... C'est un réel constat et il faut savoir en tenir compte.

M MEYER présente le rapport d'orientations budgétaires.

Contexte budgétaire, communauté d'agglo : diapo 11

M MEYER : l'allocation de compensation sera révisée en 2019 en fonction des évolutions des nouvelles compétences attribuées à la Communauté d'Agglomération. Nous sommes dans un processus de sortie du FPIC

Mme BRIAND : la compétence culture de la communauté d'agglomération inclut-elle la lecture publique ?

Mme MANDIN : il n'y a que la musique pour l'instant. Le festival Cep Party est aujourd'hui géré par la communauté d'agglomération.

M le Maire : en ce qui concerne le FPIC, la pression fiscale est un critère d'attribution. Or plusieurs communes ont fait le choix dans leur programme de ne pas augmenter leurs taux. Les communes de l'ancienne Communauté de communes Sèvre-Maine Goulaine étaient contributrices.

M MEYER : la situation financière de l'agglo est saine. Mais une dégradation est envisagée vers 2020/2021 (politique d'harmonisation des compétences par le haut, désengagement de l'Etat, impact des investissements,)

Rétrospective 2014/2018, diapo 13

M MEYER : On constate la montée en charges des investissements notamment avec les travaux du bourg. Les résultats 2018 confirment la situation équilibrée et saine de la commune de Gorges et ceci, malgré les fortes contraintes imposées par l'Etat sur la baisse de la DGF et sur les charges transférées sans compensation. Depuis 2014, le montant des investissements réalisés sur la commune s'élève à 4 635 000 euros, dont près de 1 805 000 euros pour des investissements courants et 2 830 000 euros pour les « grands projets ».

Les charges de personnel, diapo 24

Mme BRIAND : SEMES intervient au niveau du pôle enfance. Il avait été question il y a quelques années d'un projet d'un pôle ressources alimenté par les communes afin de faire face aux demandes de renfort, aux absences.

Mme PROTOIS-MENU : c'est très difficile à mettre en place, il s'agit souvent de durée de travail très courte (1h30 le midi). Au niveau de l'animation, on essaie de faire évoluer les temps de travail des agents en place.

Evolution de l'épargne nette, diapo 27

M MEYER : l'épargne nette se situe autour de 700 000€ en moyenne, ce qui permet une capacité d'investissement très intéressante. Au début du mandat, la situation était moins favorable, la situation nationale étant très tendue en 2012.

Fiscalité évolution des taux, diapo 28

M MEYER : la revalorisation des valeurs locatives l'Etat est de 2,17% en 2019. Sans augmenter les taux, le produit fiscal supplémentaire est de l'ordre de 29 500 €. Si les taux augmentaient de 1%, le produit fiscal augmenterait de 14 000 €. La position de la commission est de ne pas augmenter les taux de la commune en 2019 et donc de maintenir les taux 2018.

Les investissements courants, diapo 31

M MEYER : Le montant total est élevé (deux fois plus qu'en 2018) :

- Accessibilité : 50 000 € des aménagements sont intégrés dans d'autres programmes
- Voirie : 250 000 € (signalétique du centre bourg, travaux de sécurisation, éclairage, accès au Liveau, liaisons douces..)
- Complexe polyvalent et sportif : 176 000 € (travaux vestiaires basket, sanitaires rdc, toilettes publiques stade..)
- Acquisitions immobilières : 480 000 € (bâtiment Favreau, acquisition maison de la Gallussière)
- Bâtiments communaux : 120 000€ (travaux salle du Cep, Mairie, locatifs)

Le financement des investissements diapo 33

M MEYER : en 2020, on devra s'interroger sur le recours à un emprunt pour financer la réalisation des investissements sur la salle multifonctions. L'endettement actuel de la commune est très raisonnable et cela permettrait de conserver les marges de manœuvre. Sans cela, il y aura un fort impact sur le niveau de l'excédent.

Les dépenses d'investissements en matière d'assainissement diapo 38

En ce qui concerne le budget assainissement, les travaux proposés concernent le renouvellement, le renforcement du poste de la Gallussière (estimation 350 000 €)

M le Maire remercie Didier MEYER pour la présentation et propose d'ouvrir le débat.

M MAIA : D'année en année nous réalisons des excédents importants aussi bien en section investissements qu'en section fonctionnement. De manière générale et cela depuis le début du mandat, nous ne réalisons pas les budgets programmés. Cette année encore la section investissements montre un excédent de 650 000 € et la section fonctionnement de 722 000 €. Il n'est pas prévu que les taux fiscaux augmentent cette année et c'est une bonne chose, nous ne pouvons pas demander aux contribuables, dans un contexte de crise du pouvoir d'achat, de payer plus d'impôts si les recettes fiscales supplémentaires liées à ces augmentations ne sont pas utilisées.

En ce qui concerne les investissements, le centre bourg a été réaménagé et malgré la réalisation de ce grand projet, nos ressources financières sont au vert. Cela veut dire que nous aurions pu en 2018 avancer ou accélérer d'autres grands projets ou d'autres projets courants : par exemple le déplacement de la Médiathèque, trop petite et inadaptée aux personnes à mobilité réduite, ou encore la réalisation de nombreux travaux de voirie pour sécuriser et rendre plus confortable la circulation des piétons, des vélos et des véhicules.

En 2019, peu de projets sont prévus. Pourtant, le restaurant scolaire est trop petit et la salle d'accueil du périscolaire doit faire office de cantine le temps des repas du midi. Est-il envisagé d'agrandir le restaurant scolaire ? Nos villages et nos lotissements se sont développés, certains sont désormais des grands ensembles urbains qui manquent cruellement d'aires de jeux et de terrains d'activités sportives pour les enfants et les plus grands. N'est-il pas envisageable d'acquérir des terrains ou des réserves foncières pour y remédier ? Ces acquisitions de terrains seraient aussi utiles pour densifier l'habitat et limiter l'étalement urbain, pour envisager la création d'une nouvelle zone d'activités et l'installation de nouvelles entreprises et emplois dans notre commune. Les ZA sont de la compétence de la CA mais si nous les attendons pour faire quelque chose, il va falloir attendre longtemps.

Toujours sur les investissements, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler régulièrement, les liaisons douces et les sentiers de randonnées peuvent être développés. Entre les villages et le centre bourg combien y a-t-il de liaisons douces vraiment praticables ?

Pourtant, ces liaisons tranquilles sont attendues et réalisables. Quelques exemples de nouvelles liaisons à aménager : entre Angreviers et Beausoleil ; entre la Bréchoillère et le centre bourg, entre le Bas Fief et la rue du Gué, Il y a aussi des liaisons douces qui sont interrompues et qu'il faudrait solidariser, par exemple entre la Ganolière et le complexe sportif. Les trottoirs aussi, dans les lotissements et les villages les plus anciens, sont parfois dégradés ; parfois inexistantes. Et puis Gorges doit être l'une des seules communes du Vignoble qui ne dispose pas de sentiers de randonnée balisés. Si

la création des sentiers est de la compétence de la CA, rien n'empêche qu'elle exerce ses compétences sur notre commune.

En ce qui concerne le Budget fonctionnement, une première remarque : nous réalisons tous les ans, globalement, plus de recettes que celles prévues, notamment en recettes fiscales. La suppression progressive de la taxe d'habitation est compensée et n'a pas d'incidences cette année sur notre budget.

Avec une population qui augmente, les besoins en termes de services publics augmentent aussi. Nous pointons souvent le manque d'agents territoriaux à Gorges, cela au regard des besoins de la commune en termes de services administratifs et techniques.

L'excédent 2018 de notre budget de fonctionnement est de plus de 700 000 €. Pourtant, cela fait des années que les ampoules du couloir du centre associatif ne sont pas réparées, que les toilettes publiques du Liveau ne sont pas accessibles aux PMR, que l'aire de jeux de la Coulée Verte est en mauvais état et dangereuse, que des dits trottoirs sont impraticables, que le bas du lycée Charles Péguy est sale, que malgré la loi, notre école publique n'a pas encore inscrit à son fronton le triptyque républicain ou que la gestion différenciée des espaces verts c'est joli au printemps mais seulement au printemps.

En conclusion, si le transfert de compétences communales vers la CA occasionne certaines lourdeurs, certaines lenteurs dans l'action publique de la municipalité, l'inaction de la communauté d'agglo n'explique pas nos manques d'investissements. Nos excédents budgétaires montrent des marges de manœuvre financières intéressantes mais qui ne sont pas exploitées. Dans un contexte où l'Etat, avec ses différentes réformes territoriales, combat le fait communal, ces marges de manœuvres peuvent se réduire dans les prochaines années. C'est donc maintenant qu'il faut imaginer, anticiper et penser notre commune de demain.

M GUIBERT : En voirie quelle est la répartition des crédits ?

M MEYER : signalétique du bourg 30 000 €, accès Liveau 40 000 €, voirie 120 000 €

Mme JEANDEAUD : comment est financé l'aménagement du futur parking du pôle santé ?

M le Maire : le projet n'est pas déposé, je ne peux pas répondre à cette question aujourd'hui. A ce jour, le Département impose la reprise des bordures au niveau du carrefour, un plateau routier pour ralentir les véhicules. Nous attendons le projet.

M GUIBERT : suite au schéma directeur assainissement, il y a des travaux à prévoir.

M le Maire : la priorité c'est le renouvellement et le renforcement du poste de la Gallussière. Il y aura des priorités à établir car le budget annexe de l'assainissement s'équilibre avec les taxes perçues sur les abonnés. Les travaux d'aménagement du

bourg ont permis de créer un réseau séparatif à la place du réseau unitaire. Au fur et à mesure de la réalisation de travaux de voirie, on passe au réseau séparatif.

M MEYER : Je voudrais rebondir sur les propos de Pedro. En 2019, on ne baisse pas la garde sur la réalisation d'investissements. On peut toujours faire plus, certes, mais je le répète : un dossier d'investissement c'est un long travail de conception, de mise en œuvre, de demande de subventions. Il faut ensuite que les entreprises soient disponibles.

M le Maire : concernant le restaurant scolaire, il s'agit de la mutualisation de locaux ;

Mme BRIAND : le transport de denrées dans les locaux périscolaires nécessite plus de personnels.

Mme PROTOIS-MENU : 30 petits déjeuner dans les locaux du péri-scolaire.

M le Maire : la surface n'est pas un problème, il y a de la place pour mettre plus d'enfants avec l'encadrement nécessaire.

M MAIA : la commune grandit.

M le Maire : la Médiathèque est accessible (présence d'un ascenseur dont on paie l'entretien). Le permis de construire n'aurait pas été accepté sans cet équipement. La porte coté rue de la Roche permet l'accès au bibliobus. Si l'appartement se vend, il faudra envisager de l'acheter.

M MEYER : concernant les liaisons douces, il faut poser le diagnostic de ce qui existe, car il y a un manque de lisibilité. En cas de création de nouvelles liaisons douces, qui a la compétence ? le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération, la commune ? Il faut qu'on ait une vision claire de qui fait quoi.

M LECHAPPE : un groupe de travail doit se mettre en place prochainement.

M le Maire : le sentier de grande randonnée est balisé ;

M MAIA : il n'y a pas de boucle.

M le Maire : le dossier n'est pas simple. Des tensions existent entre les marcheurs et les agriculteurs, certains ont refusé de signer une convention, d'autres ont répondu positivement. Jean BOUCHER a travaillé pendant un mandat sur ce projet, il a fini par jeter l'éponge, mais cela a été étudié.

Mme MANDIN : c'est la même chose pour Randissimo. Il faut que les circuits comportent une boucle pour pouvoir être inscrits

M BONNET : on pourrait utiliser les chemins communaux.

M le Maire : il s'agit de chemins d'exploitation.

M MEYER : il faut que le Département soit partie prenante dans ces démarches.

M BONNET : on peut imaginer des liaisons entre certains villages et le bourg.

M le Maire : On entend vos propositions. D'autres personnes souhaitent intervenir ?

Je considère donc que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu.

Entendu le rapport de Mr MEYER, adjoint aux finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation,
Considérant qu'il convient de procéder au débat d'orientations budgétaires de l'année 2019,
Considérant que la commune a présenté notamment ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de l'année 2019, sur la base du rapport d'orientations budgétaires

2 – Taux de fiscalité directe de l'année 2019

Pour l'année 2018, le conseil municipal a fixé les taux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation = 16,60%
- Foncier bâti = 17,48%
- Foncier non bâti = 55,83%

Compte tenu de l'inflation, la revalorisation annuelle des valeurs locatives décidée par l'Etat sera de + 2,17% en 2019, (+0,4% en 2018). En effet, depuis 2018, cette revalorisation est désormais fonction de l'évolution, calculée par l'INSEE, de l'indice des prix du mois de novembre de l'année n-2 au mois de novembre de l'année n-1.

Ce dossier a été soumis à la Commission Administration Générale lors de sa séance du 25/02/2019, qui propose de maintenir les taux de 2018.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le rapport présenté par M MEYER, adjoint aux finances, en préparation du débat d'orientations budgétaires, comme prévu par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET

DECIDE de maintenir les taux d'imposition fixé en 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 16,60 %
- Foncier bâti = 17,48 %
- Foncier non bâti = 55,83 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération au représentant de l'Etat dans le Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Agenda et temps d'échange sur l'actualité municipale et intercommunale

M le Maire : je vous informe qu'un débat public aura lieu dans le cadre du Grand Débat National le 06 mars à 19h. Cette réunion sera animée par Mme BELIN (personne désignée par la préfecture). Les 4 thèmes seront abordés sous forme d'ateliers : transition écologique, fiscalité et dépenses publiques, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'Etat et des services publics. Les cahiers de doléances seront envoyés au Ministère de l'Intérieur et archivés à la Bibliothèque Nationale.

M le Maire : Je vous rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai. Le concours des vins se déroulera le 13 avril.

Aujourd'hui nous avons reçu la candidature de Jérémie DESORMEAUX qui a une formation à la fois technique et informatique. Il pourrait commencer début mars.

Mme JEANDEAUD : on n'arrive pas à lire toutes les informations sur le panneau numérique ;

M le Maire : pour moi, l'écran n'est pas assez contrasté entre le fond et le message.

La séance est close à 22h15.

